

Instrument international de traçage
Déclaration du Canada

Réunion biennale des États sur le
Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et
éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

14 au 18 juin 2010
New York

Je vous remercie, Monsieur le Président,

Le Canada demeure convaincu de la nécessité de résoudre le problème du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre, tout en respectant les intérêts légitimes des producteurs, des exportateurs, des importateurs, des détaillants et des propriétaires légitimes d'armes à feu.

Mes observations aujourd'hui porteront sur l'importance de la coopération internationale dans le traçage des armes légères et de petit calibre (ALPC). Une telle coopération est indispensable pour lutter contre leur trafic illicite. La coopération entre États à cet égard peut permettre de savoir à quel endroit l'arme a été détournée du marché légal vers le marché illégal. Elle peut faciliter les enquêtes nationales, aider à retracer les sources et l'itinéraire du trafic illicite et à démanteler les réseaux et à y mettre fin. Le traçage des ALPC illicites peut aussi fournir des renseignements criminels aux organismes d'application de la loi, renseignements qu'ils peuvent utiliser pour combattre le crime organisé transnational de façon plus générale.

La Gendarmerie royale du Canada dispense des services centralisés de dépistage des armes à tous les organismes d'application de la loi au Canada. Le Centre national de dépistage des armes à feu de la GRC effectue trois types de dépistage :

1) un traçage canadien, qui consiste à retracer l'histoire des armes à feu qui se trouvent légalement au Canada ou y ont été légalement importées par des marchands d'armes ou des particuliers canadiens. Des demandes de traçage peuvent également être reçues d'organismes d'application de la loi de l'extérieur du Canada;

2) un traçage américain, qui est effectué par le Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms National Tracing Center. Les armes faisant l'objet du traçage ont été fabriquées aux États-Unis ou y ont été importées par le titulaire d'une licence fédérale d'armes à feu. Comme de nombreux pays, à cette fin, le Canada a une connexion directe avec les États-Unis, qui s'appelle E-trace;

3) un dépistage international, qui permet de retrouver l'origine des armes à feu qui ont été fabriquées ailleurs qu'en Amérique du Nord et n'ont pas été importées au Canada ni aux États-Unis. Même si ces dépistages ont été habituellement coordonnés par l'intermédiaire d'Interpol Ottawa, il arrive que des fabricants étrangers soient contactés directement.

Comme centre de coordination des demandes de traçage, la Gendarmerie royale du Canada aide les services de police étrangers à retracer les armes à feu exportées à partir du Canada. La GRC a également fourni une formation à d'autres pays sur l'identification et le traçage des armes et la réalisation d'enquêtes sur les armes à feu.

Monsieur le Président,

Tout système de traçage exige des compétences spécialisées dans l'identification des armes à feu. La Gendarmerie royale du Canada a élaboré un catalogue complet d'armes à feu anciennes et actuelles, le Tableau de référence des armes à feu, qui sert d'outil opérationnel normalisé aux enquêteurs et aux organismes d'application de la loi de norme pour identifier correctement les armes à feu.

Le Tableau de référence des armes à feu permet au personnel spécialisé d'appliquer plus efficacement les contrôles à l'importation et à l'exportation, facilite la détection des armes volées et permet des communications internationales exactes au sujet de la criminalité transnationale grâce à l'usage de normes et d'une terminologie communes d'identification. Le Canada a transmis le Tableau de référence des armes à feu à Interpol, qui l'a officiellement adopté comme système d'identification des armes à feu. Tous les États membres d'Interpol peuvent consulter le tableau sur le site d'Interpol. Le Canada continue à coopérer avec Interpol afin d'apporter des améliorations au Tableau de référence et d'actualiser les données sur les armes à feu.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de conclure en exprimant mon appui aux idées présentées par les États-Unis dans leur non-document de travail sur l'intérêt de faire participer les organisations régionales, les organisations non gouvernementales et l'industrie à la promotion de l'importance du traçage et de soutenir des mécanismes efficaces de traçage, et sur le rôle clé joué par Interpol dans la facilitation des demandes de traçage.

Je vous remercie.